

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Le dix-sept septembre deux mil vingt, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à la mairie sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire

Étaient présents : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Patrick CARTIER, Angélique DUMOULIN, Dominique GIRET, Julien GUIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Isabelle HÉHUNSTRE, Benoît LALÈRE, Marie LE CHAPELAIN, Virginie LÉONARD, Line MARCHÉ, Pascal MORIN, Romain MORIN, Mélanie MOUSSION, Stéphane RICHARD, François SABOURIN

Étaient absentes et excusées : Juliette DELAVALLE, Vaianu FENUAITI (pouvoir donné à Stéphane RICHARD), Béatrice MORIN

Date de convocation : 10 septembre 2020

Secrétaire de séance : Patrick CARTIER

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rappeler les règles inscrites dans le règlement intérieur du conseil municipal et qui concernent les obligations de silence du public pendant les débats du conseil municipal et les interventions du public dans le cadre du « quart d'heure citoyen ».

1- TOURISME – PROJET FLUVIAL

Madame le Maire remercie Monsieur Fabrice LAUMONT, directeur du PNR du Marais poitevin qui a accepté de venir présenter aux élus le projet de tourisme fluvial.

Il s'agit là d'un projet qui est porté par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin depuis maintenant plusieurs années et qui représente un budget de 4.9 millions d'euros.

Il a pour objectifs :

- * de proposer une offre touristique diversifiée, au-delà des traditionnelles promenades en barques, randonnées pédestres, balades en vélos...

- * de faire vivre la Sèvre niortaise, fleuve navigable sous exploité en matière touristique

- * de développer une itinérance douce et écoresponsable en adéquation avec l'image du Marais, « Grand Site de France »

- * de capter une nouvelle clientèle notamment étrangère (pays anglo-saxons et nord-européens)

Ce projet doit passer au préalable par la réalisation de travaux importants au niveau des infrastructures :

- * rénovation des écluses et réhabilitation de la cale du port à Niort. Ces travaux, pris en charge par l'IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise) sont en cours voire terminés pour certains,

- * création de haltes-escales : au nombre de 8, elles seront positionnées tout au long de l'itinéraire entre Niort et Marans, soit sur un linéaire de 109 km. Équipées de ponton elles permettront aux bateaux d'accoster et de se recharger en eau et en électricité grâce à des bornes spécialement installées à cet effet.

Afin de faciliter le lancement de cette activité et trouver plus facilement un gestionnaire, le PNR a fait le choix de faire construire 2 bateaux. Ce seront des bateaux habitables à motorisation électrique, faits « sur mesure » afin de répondre aux caractéristiques de la Sèvre. Ils pourront accueillir entre 4 et 6 personnes. Leur coût est d'environ 300 000 € l'unité.

Les travaux étant aujourd'hui bien avancés dans leur conception ou réalisation, la prochaine étape sera le choix du gestionnaire afin que cette activité puisse commencer en 2022.

En ce qui concerne Coulon, il est prévu l'installation d'un ponton face à l'Aire de l'Autremont. D'une longueur de 60 mètres, il sera fixe, en bois avec une rampe permettant sa liaison avec la berge et pourra accueillir jusqu'à 4 bateaux. Cet équipement devrait être réalisé au cours du 3^{ème} trimestre 2021, de nombreuses formalités administratives étant nécessaires au préalable.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis très favorable au projet de développement de tourisme fluvial porté par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin

- autorise l'implantation sur le domaine public communal d'une rampe d'accès permettant la liaison entre la berge et le ponton de la halte-escale.

2- FINANCES

2-1 : Décisions budgétaires modificatives : sur présentation de Dominique GIRET, adjoint aux finances, le Conseil Municipal à l'unanimité décide des modifications budgétaires suivantes :

| Articles | Dépenses | Recettes |
|---|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | | |
| 739223 : fonds péréquation des ressources intercommunales | + 4 545.00 | |
| 73223 : fonds péréquation des ressources intercommunales | | + 2 535.00 |
| 615232 : entretien de réseaux | + 7 200.00 | |
| 7788 : produits exceptionnelles | | + 9 210.00 |
| 6353 : impôts indirects | - 300.00 | |
| 6355 : taxes sur les véhicules | + 300.00 | |
| 6238 : divers | - 5 000.00 | |
| 6248 : frais de transport divers | + 5 000.00 | |
| total | + 11 745.00 | + 11 745.00 |

2-2 : Demandes de subventions

2-2-1 : Travaux d'investissement

2-2-1-1 : Réhabilitation du Quai Louis Tardy : Dominique GIRET rappelle qu'en 2018, la commune a fait réaliser un pré-diagnostic en vue de la réhabilitation du Quai Louis Tardy, la chaussée étant fortement endommagée et nécessitant une requalification complète

Le Quai Louis Tardy, est l'artère emblématique du cœur de village puisqu'il y concentre la totalité des embarcadères professionnels et une grande partie des commerces (restaurants, hôtels...). C'est le lieu touristique incontournable de Coulon, où convergent tous les visiteurs. Il se doit donc d'être en harmonie avec les autres rues et places réhabilitées ces dernières années et représentatif de l'identité de la commune.

Le projet prévoit de traiter non seulement l'aspect architectural et environnemental de cette voie en utilisant des matériaux simple et d'origine locale, mais également le problème de la circulation, du stationnement et du cheminement piéton et cycliste avec un accent tout particulier mis sur la sécurité et l'accessibilité.

D'un linéaire relativement important, le projet est scindé en 4 secteurs. Le secteur qui serait traité en priorité est celui compris entre la rue du Port aux Moules et la rue de la Douve.

Pour ce projet d'un coût estimé à un montant de 506 250.00 € HT, la commune a déjà obtenu une subvention du Département au titre du Contrat Départemental d'Attractivité Territoriale « schéma de développement touristique » d'un montant de 200 000 € et pourrait également bénéficier de 2 autres subventions :

- Département « CAP79 » = 78 709 €
- Communauté d'Agglomération du Niorçais « PACT 2018-2020 » = 101 256 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1- confirme la validation de ce projet,
- 2- adopte le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Objet | Montant HT | Objet | Montant |
| Travaux | 433 750.00 | Subvention CDAT | 200 000.00 |
| Maîtrise d'œuvre + frais annexes | 72 500.00 | CAP79 | 78 709.00 |
| | | PACT CAN | 101 256.00 |
| | | Sous-total subventions | 379 965.00 |
| | | Autofinancement commune | 126 285.00 |
| Total HT | 506 250.00 | Total | 506 250.00 |

3- autorise Madame le Maire à solliciter les financements auprès du Département et de la CAN.

2-2-1-2 : Étude de programmation pluriannuelle : Dominique GIRET rappelle qu'à plusieurs reprises la possibilité de faire réaliser une étude prospective permettant de mieux appréhender et concevoir les projets structurants de la commune a été évoquée. En effet, ce document de programmation, émanation du programme politique, est un document opérationnel indispensable, destiné à faciliter la programmation physico-financière des investissements

Il s'agit de réaliser un document de stratégie communale pour la période 2020/2026, permettant de donner aux élus une vision prospective et synthétique des grands projets structurants de la commune. L'objectif est de faire coïncider la programmation physique des investissements, avec une planification temporelle et le programme de financement. Elle permet de déterminer à partir de la prospective financière, la capacité d'investissement que la collectivité pourra supporter sur le mandat.

Pour le financement de cette étude évaluée à 38 000 € HT la commune pourrait utiliser le reliquat de dotation « CAP79 aide à la décision » du Département d'un montant de 4 812.50 €. Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur l'engagement de cette étude et le recrutement d'un bureau d'études
- Valide le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-------------------|--------------------------------|------------------|
| Objet | Montant HT | Objet | Montant |
| étude | 38 000.00 | CAP 79 aide à la décision | 4 812.50 |
| | | Sous-total subventions | 4 812.50 |
| | | Autofinancement commune | 33 187.50 |
| Total HT | 38 000.00 | Total | 38 000.00 |

- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

2-2-1-3 : Travaux « Plan Départemental de Relance » : Dominique GIRET explique qu'afin de soutenir les investissements locaux communaux et intercommunaux et soutenir la reprise de l'économie deux-sévrienne, le Département des Deux-Sèvres a décidé de participer au financement de 1000 chantiers à 10 000 €.

Ces travaux, subventionnables à hauteur de 50 % de leur montant HT, doivent être réalisés par des artisans locaux et répondre aux critères suivants :

- Travaux d'investissement sur le patrimoine communal et intercommunal,
- Devis signé à partir du 2 juin 2020
- Travaux achevés au 31 décembre 2020
- Autofinancement du maître d'ouvrage conforme à la législation soit 20% minimum
- Sont exclus les travaux en régie et l'achat de matériel

Les communes dont la population est comprise entre 1501 et 7000 habitants, donc Coulon, peuvent déposer 5 dossiers maximum de 10 000 € HT chacun
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide donc de déposer des dossiers pour les chantiers suivants :

- Salle des Fêtes : remplacement d'ouvertures (côté nord) = 4 821.08 € HT
- Services techniques : remplacement d'une fenêtre de toit = 1 262.53 € HT
- Mairie : isolation phonique d'un bureau = 1 605.80 € HT
- Groupe scolaire :
 - remplacement du sol d'une classe = 4 000.00 € HT
 - installation de stores dans le réfectoire de la cantine = 4 986.06 € HT
- Réfection de peintures :
 - ouvertures et volets de la mairie = 2 151.60 € HT
 - préau et salles école élémentaire = 5 147.19 € HT
 - salle Gilbert Tessont : = 2 351.47 € HT

2-2-2 : Animation

2-2-2-1 : Animations Tour de France : A l'occasion du passage du Tour de France 2020, le 09 septembre, une journée festive a été organisée et diverses animations ont été proposées aux coulonnais et visiteurs

- installation d'un écran géant place de l'église afin de proposer une retransmission en direct de l'intégralité de l'étape. Cette prestation a été confiée à la société « Canal Bleu Productions » de Saint-Gilles-Croix de- Vie en Vendée
- des animations musicales par le groupe local « les Paraboga » et Bruno LIGONNIÈRE
- la mise à disposition de jeux en bois
- un marché de créateurs
- une exposition de voitures anciennes

Isabelle HÉHUNSTRE, adjointe, précise que pour l'organisation de cette journée festive dont le coût est évalué à 5 000.00 €, une subvention représentant 20 % des dépenses (soit 1 000 €) peut être sollicitée auprès du Département des Deux-Sèvres.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au dépôt de cette demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres

2-2-2-2 : Concert du 15 août 2020 : Fidèle à sa volonté de proposer des concerts gratuits en espace public à destination des coulonnais et des touristes, et malgré les conditions sanitaires particulières de cet été, la commune a souhaité organiser une animation musicale le dimanche 15 août dans les jardins de la mairie afin d'animer le village.

Sur proposition de Isabelle HÉHUNSTRE, adjointe, le conseil Municipal décide, pour cet après-midi festif animée par le groupe « Anouman Swing Trio », de solliciter une aide du Département au titre du dispositif « soutien à la diffusion en milieu rural » d'un montant de 60 % de la dépense, soit une subvention de 522.00 €, le cachet du groupe étant de 750 €

3- PERSONNEL COMMUNAL

3-1 : Services techniques : création d'un emploi aidé : François SABOURIN informe les élus que l'apprenti qui travaillait depuis le mois de décembre 2018 aux services techniques de la commune a sollicité et obtenu une rupture anticipée de son contrat au 31 août, en raison de la signature d'un CDI dans une entreprise niortaise.

Afin de pallier cette absence, la Commune a la possibilité de créer un emploi aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée d'un an.

Il s'agit d'un contrat de travail visant à aider les personnes sans emploi ou ayant des difficultés sociales et professionnelles particulières à retrouver du travail. D'une durée comprise entre 9 mois et un an, il permet au salarié concerné de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de développer des compétences.

Pour l'employeur, le PEC ouvre droit à des aides financières : il touche une aide à l'insertion professionnelle d'un montant allant de 30% à 60% du SMIC et une aide à la formation. Il bénéficie également d'exonérations de charges sociales

Après délibération, le conseil municipal décide donc la création de cet emploi à temps complet qui prendra effet le 1^{er} octobre 2020 pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 septembre 2021 et

autorise Madame le Maire à signer le contrat initial correspondant ainsi que les contrats de renouvellement ultérieurs.

Ce poste sera proposé à la jeune femme qui travaille au service espaces verts de la commune depuis le 15 juin dans le cadre d'un contrat saisonnier.

3-2 : Police municipale : lancement de la procédure de recrutement : Madame le Maire rappelle que le policier municipal qui était en poste depuis le 1^{er} mars 2018 a quitté la commune et a été nommé par mutation le 1^{er} septembre 2020 dans une commune de Charente-Maritime.

Il s'agit donc maintenant de lancer une procédure pour le recrutement d'un nouvel agent. S'il doit prendre ses fonctions au printemps, il faut d'ores et déjà procéder aux formalités de publicité de vacance de poste pour ensuite organiser des entretiens suite à la réception des candidatures, sachant que le candidat retenu aura un préavis de 3 mois auprès de sa collectivité de départ.

Le service « recrutement » du Centre Départemental de Gestion des Deux-Sèvres sera sollicité pour accompagner la collectivité dans toutes ces démarches.

Le conseil municipal jugeant ce poste indispensable pour la commune autorise donc Madame le Maire à engager ces procédures de recrutement.

3-3 : Avantages en nature « nourriture » : Madame le Maire rappelle que la collectivité fournit le repas de midi aux personnels qui, de par leurs fonctions, missions et horaires de travail sont dans l'obligation par nécessité de service de prendre leur repas sur place.

Les avantages en nature « nourriture » sont des rémunérations présentant un caractère accessoire consistant dans la fourniture d'un service fourni gratuitement par l'employeur aux agents municipaux et permettant à ces derniers de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter

Lesdits avantages constituent donc des éléments de la rémunération qui, au même titre que le salaire proprement dit sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charge des employeurs et des salariés, et doivent donner lieu à cotisations.

Sur proposition de Madame le Maire le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'attribution gratuite de repas lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes, obligent les agents à rester sur leur lieu de travail entre 11 heures et 14 heures,

- de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce dispositif, à savoir tous les agents, titulaires, stagiaires et non titulaires en contrat CDD intervenant au service de restauration scolaire

- de fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF,

Une liste des agents bénéficiant de cette autorisation sera établie par Madame le Maire au début de chaque année scolaire

4- QUESTIONS DIVERSES

4-1 : Patrimoine-immobilier – immeubles communaux – boutique de la Maison du Marais poitevin : révision du prix de vente au Département : Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 9 juillet 2020, le conseil municipal a décidé de vendre au Département des Deux-Sèvres l'immeuble du 94 quai Louis Tardy (section AI n° 334 et n° 484) où est implantée la boutique de la Maison du Marais poitevin, pour la somme de 115 000 €.

Or, France Domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 100 000 € avec une marge de manœuvre de + ou – 10 %, ce qui porte le prix maximum de cette vente à la somme de 110 000 €. Le département des Deux-Sèvres demande donc à la Commune de bien vouloir revoir sa décision.

Après délibération, le conseil municipal confirme donc son intention de céder cet immeuble au Département et en fixe le prix dans l'enveloppe maximale estimée par France Domaine, soit 110 000 €.

4-2 : Intercommunalité : proposition membres CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : par courrier du 10 juillet 2020, les services de la CAN ont sollicité la

commune pour la désignation de deux personnes de la commune susceptibles de siéger au sein de la CIID. Cette commission, composée de 20 membres dont 10 titulaires et 10 suppléants, intervient en matière de fiscalité directe locale et uniquement en ce qui concerne les locaux professionnels.

Après délibération, le conseil municipal décide de proposer 2 personnes déjà membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) et qui de par leurs anciennes activités professionnelles, ont de bonnes connaissances dans ce domaine, en l'occurrence :

- Madame Nelly LARGEAU (2649 route du Gué Romain)
- Monsieur Jean ARTARIT (Chemin de la Rigole)

4-3 : Environnement – entretien des pistes cyclables du Marais poitevin : ce sujet n'est plus d'actualité, le Département ayant décidé de reporter l'étude de ce dossier en 2021.

4-4 : Animation :

4-4-1 : Journées du Patrimoine 2020 : Isabelle HÉHUNSTRE annonce aux élus que le dimanche 20 septembre prochain, le Centre Social du Marais, dans le cadre des « Journées Européennes du Patrimoine », organise des visites guidées théâtralisées du centre-bourg.

Ces animations seront assurées par la compagnie « *la Part Belle Compagnie* » qui interviendra en partenariat avec le théâtre Roger Blin,

Le coût de cette prestation étant de 1 800.00 €, le Centre Social du Marais sollicite donc la commune pour une participation financière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer à cette manifestation en attribuant une subvention de 1 000.00 € au Centre Social du Marais.

4-4-2 : Semaine Européenne du Développement Durable : Marie LE CHAPELAIN informe les élus que les communes de Coulon et Magné, avec la participation du PNR du Marais poitevin, participeront à la « Semaine Européenne du Développement Durable » qui aura lieu du 18 septembre au 8 octobre 2020.

Dans le cadre d'un projet intitulé « *Histoire de bien se Marais !* », des actions seront mises en place par le Centre Social du Marais avec la participation des enfants du centre de loisirs :

- continuer le jardin pédagogique présent à l'accueil de loisirs
- développer un atelier de sensibilisation au tri sélectif
- proposer aux enfants un spectacle participatif et interactif « l'île aux fleurs » présenté par la compagnie « la Main Verte ».

Pour le financement de ce projet estimé à 2 100.00 €, la Communauté d'Agglomération du Niortais est en mesure d'apporter une subvention de 800.00 €, le solde étant pris en charge par les 2 communes (400.00 € chacune) et le Centre Social du Marais (500.00 €).

Le Conseil Municipal jugeant tout l'intérêt de ces actions, valide donc ce projet et sollicite une subvention de 800.00 € auprès de la CAN.

5- RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes :

5-1 : Droit de Préemption Urbain : la Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

| Nature du bien | Réf cadastre | adresse | propriétaire |
|-----------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| Maison d'habitation | AK 56 | 62 route de Préplot | MÉTAIS Alain |
| Terrain constructible | AE 97 | 13 route de la Gare | consorts DESMIER |
| Maison d'habitation | AH 32 | 24 rue des Frères Doré | FERNANDES MAIA Antonio |
| Maison d'habitation | AK 21 | 91 route de Préplot | PIGNON Alain |
| Immeuble commercial | AI 181-186 | 52-54 quai Louis Tardy | LOISON Marie-France |

6- INFORMATIONS DIVERSES

6-1 : Conseil Municipal

6-1-1 : Commission Communale des Impôts Directs : ont été désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux :

| <i>Commissaires titulaires</i> | <i>Commissaires suppléants</i> |
|--------------------------------|--------------------------------|
| AGNÈS Marie-France | DUPEUX Nicole |
| MOINET Dominique | GUICHET David |
| BRAUD Henri | NOUZILLE Claude |
| CAQUINEAU Odile | LARGEAU Nelly |
| ARTARIT Jean | PROUST Marie-Line |
| BARBOTIN Michel | DENIS Stéphane |
| MICHELON Michèle | SEIGNEURET Monique |
| PÉTORIN Bertrand | MORIN Anthony |

6-1-2 : CCAS - Membres extérieurs : ont été nommés par Madame le Maire : BERJONNEAU Patricia – CLÉMENT Josette – FORT-LA-CROIX Henri – GARDELLE Josette – NOUZILLE Christine

A propos du CCAS, Madame le Maire souhaite informer les élus que la décision a été prise, compte tenu de la situation sanitaire, de ne pas organiser de repas pour les aînés en janvier 2021.

6-2 : Affaires sociales et scolaires

6-2-1 : Bilan de la rentrée scolaire 2020-2021 : la rentrée s'est très bien passée malgré un protocole sanitaire allégé mais néanmoins rigoureux. Le groupe scolaire accueille 189 élèves dont 70 à l'école maternelle et 119 à l'école élémentaire. Madame CHATAIGNON et Monsieur AUGEREAU sont toujours à la tête des équipes enseignantes qui ont connu quelques changements à l'école élémentaire avec le départ de Monsieur FARGE.

A ce propos, Madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements fort sympathique de Monsieur FARGE qui fait part de sa grande satisfaction pour ses 6 années passées à l'école de Coulon.

6-2-2 : Micro-crèche : la micro-crèche « *les Petites Frimousses du Marais* » ouvrira ses portes le 22 septembre prochain. Elle pourra accueillir 10 enfants (+ une place d'urgence) qui seront pris en charge par 4 salariés.

6-3 : Intercommunalité

6-3-1 : CAN : projet d'installation d'abris-vélos sécurisés : la CAN envisage d'installer un abri vélos à proximité d'un des arrêts de bus. Le choix proposé par les services de la CAN, à l'entrée de l'Aire de l'Autremont, ne semble pas pertinent. Une réflexion est donc en cours

6-3-2 : Maison de Santé Pluridisciplinaire Magné/Coulon : l'étude de ce projet reprend après une longue interruption liée à l'épidémie de Covid-19. Deux réunions de présentation des scénarii envisageables sont organisées :

- le 19 octobre à 14 heures : réunion technique avec les maires et adjoints des 2 communes
- le 20 octobre à 19 heures 30 à Magné : réunion des conseils municipaux des 2 communes

6-4 : Animation : bilan de la journée « Tour de France » : Isabelle HÉHENSTRE est très satisfaite de cette journée. Elle tient une nouvelle fois à remercier les élus, les agents des services administratifs et techniques et les bénévoles pour leur participation active. La Commune a accueilli énormément de spectateurs qui grâce à une bonne organisation ont pu profiter pleinement de cette journée tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Seul bémol : une trop grande chaleur qui a empêché une participation importante à la retransmission de l'étape sur l'écran géant installé place de l'église.

En ce qui concerne le bilan financier, les frais engagés sont de l'ordre de 5 500.00 € :

- retransmission sur écran géant = 3 934.80 €
- prestation musicale Bruno Ligonnère = 300.00 €
- prêt de jeux en bois « Loisirs et Partage » = 480.00 €
- prestation Sécurité Civile = 290.00 €
- fournitures et frais divers (fanions, peinture vélos...) = 500.00 €

Comme évoqué précédemment une subvention de 1 000 € du Département viendra compenser ces dépenses.

6-5 : Cérémonies du 11 novembre : Fabrice BERJONNEAU signale qu'une cérémonie sera organisée pour le 11 novembre avec la présence d'un piquet d'honneur de l'ENSOA de Saint-Maixent l'École. En raison de la situation sanitaire, il n'y aura ni vin d'honneur ni repas.

6-6 : Communication :

6-6-1 : Agenda et magazine municipaux 2021 : compte tenu du contexte et de la situation financière des annonceurs (artisans et commerçants locaux) il a été décidé de ne publier qu'un magazine municipal en début d'année 2021 et de faire l'impasse sur l'agenda.

6-6-2 : Application « intramuros » : cette application qui est téléchargeable sur les smartphones depuis le début du mois, est beaucoup plus complète que facebook ou encore le site internet. Participative et ouverte à tous, elle permet la diffusion d'informations en temps réel et offre donc une grande réactivité de réponses et/ou d'actions. Elle permettra également à la commune de réaliser, si besoin, des sondages auprès de la population.

6-6-3 : Action « Wold Clean Up Day » Vinci Autoroutes : Madame le Maire a été contacté par la société Vinci Autoroute qui souhaite organiser le 22 septembre, dans le cadre du mouvement mondial « Wold Clean Up Day », une journée de l'environnement à Coulon. L'objectif est de nettoyer la commune et de mettre en valeur le milieu naturel et la biodiversité, en y associant le PNR du Marais poitevin mais également les enfants des écoles. Vinci Autoroutes assure la prise en charge complète de cette action.

7- Remerciements : Madame le Maire fait part aux élus des remerciements de Monsieur le Président du Souvenir Français pour les travaux qui ont été réalisés par les services techniques pour la rénovation de la tombe de Monsieur FALLOURD dans le cimetière communal.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures.